



Role du la mairie lors d'une vente

Par **Dubois Lucette**, le **31/01/2017 à 13:27**

Bonjour

Lors d'une vente immobilière la mairie doit elle informer le notaire, si le bien vendu a été inondé, en plus de tout les autres éléments a fournir.
Si oui, existe t il un texte de loi.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **31/01/2017 à 13:45**

bonjour,
la commune n'est pas concernée par une vente immobilière entre particuliers sauf par la déclaration d'intention d'aliéner que le notaire doit envoyer à la mairie.
c'est votre vendeur qui doit vous renseigner mais vous pouvez toujours aller à la mairie demander des renseignements sur ce bien.
salutations

Par **Dubois Lucette**, le **31/01/2017 à 15:57**

Merci Youris pour votre réponse,
Je suis allée en Mairie durant l'absence du Maire (vacance)été 2014, avec la secrétaire de Mairie nous avons bien trouvé le dossier sinistre de la maison "La verse 2007"(photos de la maison, attestation de sinistre manuscrite du vendeur....).
Quand j'ai demandé une attestation au Maire, pour procédure judiciaire. j'ai eu dans un premier temps un refus, puis une attestation mensongère "La maison n'a jamais été touchée par une inondation de la verse en 2007". Ma secrétaire et vous, avez vu le mauvais dossier...
Pour info le PPRI et autres sont en cours.
Je m'adresse au pompier, qui m'envoie une attestation d'intervention.
Je porte plainte pour "abus de confiance"
Lors de sont audition aupres des gendarmes ce dernier atteste que la maison a été touché.
A la question : pourquoi vous n'avez pas informé le notaire
le maire répond :
-Ce n'est pas mon rôle.
Aujourd'hui je me bat contre le vendeur et le Maire.

Procédure judiciaire en cours.

J'ai frappé à toutes les portes, pour obtenir de l'aide.

Je n'arrive pas à trouver l'assurance du vendeur qui l'a indemnisé

Merci de votre aide

Par **Dubois Lucette**, le **31/01/2017** à **19:21**

Abus de confiance : vu avec le gendarme et les divers mensonges (très nombreux) je ne vous ai pas tout dit. Le rôle d'un maire est d'être juste et neutre (c'est un homme d'État), mon malheur est qu'ils sont très amis avec le vendeur

exemple : une grosse partie de mon jardin est en ZI. non signalé au notaire

Mais je suis d'accord avec vous le propriétaire est coupable de vice caché sur de très nombreux points. (un expert judiciaire doit passer mi février)

Par **Dubois Lucette**, le **31/01/2017** à **19:53**

comme je vous l'ai dit défini par le gendarme dossier accepté par le procureur. Mais je ne pense pas que ce soit le problème. Je recherche des conseils pour apporter plus de preuve. Comme trouver l'assurance du vendeur ou l'expert suite à l'inondation...